

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 04 FEVRIER 2013**

**Présidence : Mme Anne Morier**

La séance est ouverte à 20H15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par Mme la Présidente qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Elle salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil, les représentants du conseil des jeunes ainsi que le public qui s'intéresse à nos débats.

**Minute de silence**

Suite au décès du conseiller M. Alain Leresche, la présidente demande à l'assemblée de se lever. Une minute de silence est observée.

L'appel fait constater la présence de 49 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise.

**Se sont excusés :**

Mmes Tommasina Maurer, Céline Morier, Monique Niederoest, Anne Schiltknecht-Morier et Françoise Thiébaud.

MM. Romano Buob, Joël Buzer, Thierry George, Dominique Liaudat, Thomas Ortlieb et Alexandre Prélaz.

**Sont absents :**

MM. François Golay, Carlos Herrero et Jacques Reymond.

**La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.**

Délai pour la séance du 11 mars 2013 : **le lundi 25 février 2013**

**Le bureau du Conseil n'a pas reçu :**

De motions, postulats ou interpellations.

**Ordre du jour :**

Suite au décès du Conseiller M. Alain Leresche, certains conseillers ont demandé de reporter le traitement du Préavis 01/2013. La présidente précise, qu'après vérification, les délais sont encore respectés. Il n'y aura pas de nouvelle séance de commission ou de nouveau rapport. Elle n'ouvre pas la discussion sur cette proposition.

En vertu de l'article 83 du règlement, le Conseil communal va voter pour le renvoi de la votation au 11 mars, date de la prochaine séance du conseil. Il faut 1/5 des membres pour que le renvoi soit effectif.

**Au vote, le renvoi du traitement du préavis no 01/2013 est accepté à la majorité des voix moins 5 avis contraires et 6 abstentions.**

Point 14. motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

**L'ordre du jour proposé est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Présentation du Conseil des Jeunes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz
3. Assermentation
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2012
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
6. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2012
7. Communications du bureau du Conseil
8. Communications de la Municipalité
9. **Préavis no 02/2013** concernant le projet d'extension du complexe scolaire de Clos-Béguin, étape VI
10. **Préavis no 03/2013** concernant le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants
11. **Présentation** du Préavis no 04/2013 concernant l'annexe de la Grande Salle qui sera traité lors de la séance du Conseil communal du 11 mars 2013
12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
13. Propositions individuelles et divers

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

**2. Présentation du Conseil des Jeunes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz**

**M. Elioth Duplan** se présente en qualité de Président du Conseil des jeunes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz. Accompagné de son petit frère Aloïs Duplan et de Yannick Bianchi, il remercie le Conseil communal de son invitation pour présenter le Conseil des jeunes. Au départ, il était intéressé par la politique et lors de la journée des métiers il a écrit à Madame Catherine Lyon, pour savoir s'il pouvait passer une journée avec elle pour découvrir son métier. Celle-ci lui a répondu favorablement et lors de sa rencontre il lui a parlé de son idée de créer un Conseil des jeunes sur la commune. Elle l'a beaucoup encouragé et l'a mis en lien avec le promoteur projet jeunesse, qui l'a guidé sur le projet et l'a accompagné dans ses démarches. Il a rencontré les Municipalités de Saint-Légier-La Chiésaz et de Blonay qui l'ont favorablement accueilli et aidé. Après quoi, Charlene Dupraz et Valentin Mettraux l'ont rejoint dans le projet.

Le 8 novembre 2012 le Conseil des jeunes a vu le jour et une vingtaine de jeunes y siègent. Ils sont motivés pour montrer que la jeunesse d'aujourd'hui peut aussi s'investir dans les projets communaux et démontrer qu'elle n'est pas seulement ce que les médias en disent. Ils veulent démontrer qu'ils peuvent mettre des projets sur pieds pour la jeunesse mais également pour les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz. A ce jour, le Conseil des jeunes reste encore une boîte vide qu'il va falloir remplir de projets. Les Municipalités ont déjà proposé de débattre sur le nouveau collège et se réjouissent. Il propose d'adopter le réflexe jeune, c'est-à-dire : dès qu'il y a un projet qui concerne de près ou de loin la jeunesse, qu'un avis soit demandé au Conseil des jeunes ou qu'il soit consulté. Ce réflexe va aussi dans l'autre sens, c'est d'apporter une oreille attentive sur le projet du Conseil des jeunes qu'il pourra proposer.

De leur côté ils espèrent ne pas décevoir et apporter quelque chose en plus, des nouvelles idées et projets pour les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz. Maintenant il est important de créer une charte de collaboration entre le Conseil des jeunes et les Municipalités. En effet, c'est essentiel pour établir le mode de fonctionnement du Conseil des jeunes, ce qui permettra de mettre en place les ambitieux projets qu'ils ont déjà. Ils se réjouissent d'ores et déjà de cette collaboration. Il se met à disposition pour toutes questions éventuelles.

### 3. Assermentation

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, Mme la Présidente procède à l'assermentation, en remplacement de Mme Andréane Jordan Meier, de Mme Karin Nairn (PLR), qui promet de respecter le serment en levant la main droite.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2012

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.**

### 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

**La discussion est ouverte :**

**M. Pierre-Alain Poletti** se réfère à la réponse du Syndic M. Alain Bovay à la page no 183, au sujet des CHF 412'300.65 résiduels versés aux entreprises des transports publics. Dans sa réponse M. le Syndic avait énuméré une liste de bénéficiaires, serait-il possible de les faire figurer au procès-verbal.

Liste de répartition de la part des communes, à savoir :

Nom communes	Population	Qualité desserte	Montant réparti
CHEXBRES	2'133	0.8	138'763.50
PUIDOUX	2'761	1.0	224'523.00
RIVAZ	355	1.0	28'868.40
SAINT-SAPHORIN (LAVAUZ)	351	1.0	28'543.10
CHÂTEAU-D'OEX	3'242	0.8	210'910.10
ROSSINIÈRE	507	0.8	32'983.15
ROUGEMONT	915	0.8	59'525.85
BLONAY	5'890	1.0	478'971.50
CHARDONNE	2'741	1.0	222'896.60

CORSEAUX	2'146	1.0	174'511.50
CORSIER-SUR-VEVEY	3'294	0.6	160'719.75
JONGNY	1'461	0.6	71'284.60
MONTREUX	25'138	1.0	2'044'208.15
ST-LEGIER-LA CHIESAZ	4'979	1.0	404'889.50
LA TOUR-DE-PEILZ	10'767	1.0	875'566.45
VEVEY	18'313	1.0	1'489'202.95
VEYTAUX	817	1.0	66'438.00

**La Présidente** indique que le Municipal M. Claude Schwab, a demandé la modification suivante à la page no 189. Lors de son intervention il faut lire : « **...que GEDERIVIERA a mandaté un bureau spécialisé.** » et non « ... en ce qui concerne GEDERIVIERA que la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé. ».

**Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 5 abstentions, avec remerciements à son auteur.**

## **6. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2012**

**La discussion est ouverte :**

**M. Philippe Ducraux** se réfère à son intervention à la page no 197.

Il faut lire : « **... à 10 mètre du dos d'âne.** » et non « ... à au moins 10 mètres du dos d'âne. ».

Il faut lire : « **Maintenant en plus le bus qui sera arrêté sur la chaussée** » et non « Maintenant le bus y sera par moment arrêté sur la chaussée. ».

**La discussion est close.**

**Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 6 abstentions, avec remerciements à son auteur.**

## **7. Communications du Bureau du Conseil**

- **Courrier**
- Copie de la lettre de la Municipalité au groupement forestier de la Veveyse annonçant sa démission au 31 décembre 2013.
- Vœux de l'école du Haut-Lac
- Lettre remerciements Cartons du Cœur.
- Copie d'une lettre de la commune de Blonay suite à la démission du groupement forestier.
- Lettre de démission de Mme Patricia Sava.
- Lettre de démission de M. Leonardo Pescante.
- **Représentations**

**La Présidente a représenté le Conseil communal :**

- Le 15 décembre 2012 au rapport final 2012 du CDIS Les Pléiades.
- Le 24 décembre 2012 à la distribution des miches de Noël.

- Le 1<sup>er</sup> février 2013 à la soirée de la Société de Musique de Saint-Légier-La Chiésaz.

## **8. Communications de la Municipalité**

**M. Alain Bovay, Syndic**, lit la communication orale no 02-2013, à savoir :

### **« Facture sociale prévisionnelle 2013**

*Le chef du département de la santé et de l'action sociale a transmis, en date du 17 janvier 2013, la facture sociale prévisionnelle 2013.*

*Les calculs ont été effectués sur la base du budget voté par le Grand Conseil en décembre 2012. Le total facturé à l'ensemble des communes s'élève à CHF 617'620'526.00, soit une hausse pour l'ensemble des communes d'un peu moins de 7 %.*

*Pour notre part, le montant facturé s'élève à CHF 5'000'987.-, soit une hausse de CHF 547'973.- ou 12.30 % par rapport à 2012, qui avait vu St-Légier – La Chiésaz s'acquitter de quelques CHF 4'453'014.-.*

*Au niveau du budget communal 2013, cela représente une baisse de CHF 117'000.00 environ. En effet, la Canton, après d'excellents résultats enregistrés en 2012 sur les recettes fiscales, entre autres, a décidé de ne pas refacturer aux communes le rattrapage financier lié à la bascule des 6 points d'impôts en 2011. ».*

**M. Dominique Epp, Municipal**, lit la communication orale no 03-2013, à savoir :

### **« Mérite st-légerin – Tableau d'honneur blonaysan**

*Dans le cadre des collaborations avec notre commune voisine de Blonay, les municipalités ont décidé d'unir leurs forces afin de récompenser ensemble les citoyens méritants de nos deux communes.*

*Un règlement commun définissant les conditions de participation a été établi et adopté lors de la séance intermunicipale du mois de novembre, puis la constitution du comité avalidée lors de la séance du 22 janvier 2013. Pour notre commune, les membres st-légerins seront MM. Epp, Municipal, Marti, représentant votre Conseil communal ainsi que M. P.-A. Huck, président de l'USAL.*

*Le 7<sup>ème</sup> membre, désigné par les deux communes, est M. Ghiringhelli, archiviste (pour les deux communes aussi).*

*Cette manifestation se déroulera le 3 mai 2013. ».*

Les Conseillères et Conseillers ont pris connaissance de la communication écrite de la Municipalité, à savoir :

- N° 01-2013 – portant comme titre « Groupement forestier de la Veveyse - Démission ».

## **9. Préavis no 02/2013 concernant le projet d'extension du complexe scolaire de Clos-Béguin, étape VI**

La commission ad hoc était composée de MM. Gérard Leyvraz, Pascal Viénet, rapporteur, Mme Marie-Claude Liechti, MM. Patrick Bays, Pierre-Alain Poletti, Giuseppe Singarella et Yves Filippozzi.

Rapporteur de la COFIN : M. Eric Rochat.

Il fait part des trois vœux de la CoFin, à savoir :

Premier vœu :

La CoFin souhaite que la Municipalité en accord avec la Direction des Ecoles, définisse avec l'architecte un nouveau planning des travaux, retarde les premiers terrassements et fixe la remise de l'ouvrage au 31 juillet 2015.

Second vœu :

La CoFin souhaite que le planning financier soit mis à jour mensuellement et lui soit soumis à titre informatif. Y apparaîtront les plus et les moins-values, l'écart financier présumé avec le montant final projeté et la date actualisée de remise de l'ouvrage. Elle souhaite aussi que la Municipalité fasse un appel d'offre chiffré pour le poste de « représentant du maître de l'ouvrage » pendant la durée des travaux.

Troisième vœu :

Afin de réduire les coûts de construction, la CoFin souhaite que la salle de gymnastique de standard VD2 respecte les dimensions et volumes de ce standard.

La CoFin aurait souhaité que ces vœux soient non pas seulement les siens, mais aussi ceux du Conseil communal et qu'à ce titre ils soient adoptés par celui-ci, mais le règlement ne le permet pas. Le Conseiller M. Eric Rochat sait cependant que la Municipalité est prête à prendre à son compte ces vœux, si elle pouvait directement le confirmer, il pense que les membres de la CoFin ici présents pourraient sans hésitation retirer dans leurs conclusions le premier point.

**Conclusions :**

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la CoFin, la commission ad hoc, propose d'accepter les conclusions du préavis no 2/2013.

A l'unanimité des membres présents, la CoFin, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 2/2013, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 23'680'000.00 ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à des emprunts ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

**La discussion est ouverte :****M. Gérald Gygli Municipal,**

**Répond au Conseiller M. Eric Rochat, concernant le 1<sup>er</sup> vœu pour la remise de l'ouvrage au 31 juillet 2015.**

La Municipalité peut abonder dans ce sens. Pour ce qui est de retarder les premiers terrassements il faut savoir que le planning est très serré. En effet, c'est dans les premiers terrassements qu'il risque d'y avoir des surprises qui occasionneraient des retards. De ce fait, la Municipalité ne va pas retarder les premiers terrassements, mais la remise de l'ouvrage risque d'intervenir vers le 31 juillet 2015.

**Répond au Conseiller M. Eric Rochat, concernant le 2<sup>ème</sup> vœu pour une remise mensuelle du planning financier.**

La Municipalité va établir un planning financier qui sera remis en fonction de l'avancement des étapes, à savoir : - éventuellement tous les deux mois. Celui-ci sera communiqué à l'usage de la commission et du Conseil communal.

En ce qui concerne l'appel d'offre chiffré pour le poste de représentant du maître de l'ouvrage. La Municipalité fait des recherches et viendra devant le Conseil communal avec cette offre.

**Répond au Conseiller M. Eric Rochat, concernant le 3<sup>ème</sup> vœu demandant de respecter les dimensions du volume du standard VD2.**

Il précise qu'il y a eu un mal entendu au niveau des dimensions. Il faut savoir que la VD2 devrait mesurer 7 mètres et sur les plans il y a 9 mètres. La différence vient du fait que les 9 mètres sont mesurés au plafond et les 7 mètres sont les mètres disponibles.

**M. Jean-Luc Burgy** se réfère au vœu de la CoFin concernant le contrôleur des travaux. Il aimerait savoir comment sera financé le prix de CHF 400'000.00 ?

**M. Eric Rochat** remercie le Municipal Gérald Gygli pour les précisions apportées par rapport aux délais. Il n'aimerait pas puisqu'il est question de sport, que conformément à l'idéal olympique on soit plus beau, plus lent et plus cher comme la plupart des bâtiments administratifs du canton et des communes. Raison pour laquelle la CoFin tient à ce que le planning soit serré. En effet, le jour où le bâtiment sera prêt il ne serait pas admissible que ce bâtiment soit inoccupé pendant 6 à 7 mois, en attendant les vacances scolaires pour procéder en toute tranquillité au transfert des classes. Il ne faut pas oublier que la commune de Blonay loue actuellement des locaux provisoires pour un prix onéreux. Lors de la séance commune aux deux commissions il a été confirmé que les terrassements représentent un certain coût suivant la nature du terrain. Cela risque de provoquer un retard qui ne devrait pas dépasser six mois. Il encourage et prend au mot la Municipalité sur son vœu.

Il a été dit que l'état financier serait établi de façon périodique et qu'il serait remis à la commission. Il aimerait que la Municipalité précise qu'il sera également remis à la CoFin, afin que cette dernière puisse suivre le chantier et faire des remarques sur la base de ces documents.

**Répond à l'intervention du Conseiller M. Jean-Luc Burgy, concernant les CHF 400'000.00.**

Il a été révélé à la CoFin le chiffre de CHF 400'000.00. Une des réflexions dans la commission a été que si ce montant est attribué à une personne à temps complet pendant deux ans, il faudra bien un surveillant des travaux. Faudra-t-il détacher une personne et demie du bureau technique pour le faire ? Si réellement il faut compter CHF 400'000.00 pour faire ce suivi il faudrait arrêter le bureau technique pendant deux ans, afin qu'il puisse s'occuper de cette surveillance de chantier. Ce n'est pas comme ça que les choses vont se passer, raison pour laquelle la CoFin demande qu'un appel d'offre soit fait. Pour ce qui est du chiffre de CHF 400'000.00 il lui semble aléatoire pour ne pas dire fantaisiste. En effet, il n'est pas nécessaire d'avoir quelqu'un 40 heures par semaine et pendant 140 semaines pour surveiller ces travaux avec compétence.

Pour ce qui est du 3<sup>ème</sup> vœu, il a été dit qu'il s'agissait de 7 mètres utiles et calculé 9 mètres en réalité. La CoFin a mis dans son rapport ce que représente 1'374 m<sup>3</sup> en comptant le m<sup>3</sup> à CHF 200.00 c'est CHF 275'000.00 au cubage. Il s'agit d'une salle d'entraînement et non d'une salle de match. Que le ballon touche de temps en temps les anneaux ne fait pas partie des choses rédhibitoires. Il insiste sur ce vœu de la CoFin, c'est plus de 1'000 mètres cubes de construction supplémentaire inutile. Il y a un standard et il faut s'y tenir, soit 7 mètres.

**M. Jean Dupraz** rappelle que lors de la construction de Clos-Béguin I, les premiers dépassements significatifs ont été à cause de rochers.

**Mme Marie-Claude Liechti** relève un paradoxe à la page no 6 du préavis. Il est dit au dernier paragraphe concernant les équipements de chauffage : « ...La ventilation de la salle de gymnastique est assurée par une ventilation naturelle à l'aide d'ouvrants motorisés. ». Or, dans le rapport de la commission ad hoc il est mentionné que la Municipalité a opté pour une suppression d'une ventilation à double flux, dans les salles de classe mais qu'il est maintenu dans le réfectoire, les sanitaires et la salle de gymnastique.

Est-ce que la salle de gymnastique sera ventilée par double flux ?

Faisant partie de la commission ad hoc, elle a trouvé extrêmement intéressant que la CoFin et la commission ad hoc soient réunies en une seule et même commission.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, réplique qu'il n'y aura pas de double flux concernant la salle de gymnastique. Il faut tenir compte du texte du préavis.

**M. Patrick Bays** n'a pas le même avis que la CoFin concernant le délai de report de l'ouverture des travaux. Il demande aux Conseillers professionnels de la construction de se prononcer sur ces 6 à 8 mois de battement de la fin du chantier, tel que prévu par la Municipalité et selon la proposition du Conseiller M. Eric Rochat. Il est bien placé pour voir les soucis qu'il y a lors de changement de locaux dans le cadre scolaire. En effet, si le collège est remis en mars il n'y aura pas trop de problème. En revanche, s'il est remis en septembre il souhaite bonne chance au directeur car il va avoir du travail.

**Mme Marylène Brawand** croit savoir que la Municipalité a eu une réunion avec les 52 opposants.

Est-ce qu'elle a trouvé un arrangement ?

**M. Dominique Epp, Municipal**, rappelle que le collège ne dispose pas encore d'un permis de construire. Celui-ci est lié ou conditionné soit par le retrait soit par la levée des oppositions. Comme l'a indiqué la Conseillère Mme Marylène Brawand il y a encore des oppositions qui ne sont pas levées. La Municipalité ne sait pas quand elles le seront. Si elles n'étaient pas retirées, ce qui est tout à fait possible, elles pourraient être levées par la Municipalité. A partir de ce moment il y aura un délai de 30 jours à respecter avant de délivrer le permis de construire.

**M. Claude Schwab, Municipal**, trouve intéressant de voir que dans les deux collèges de la commune, soit : le collège privé du Haut-Lac et celui public de Clos-Béguin VI, il n'y a eu aucune opposition sur l'architecture. Les oppositions se sont toutes concentrées sur les questions de mobilité. Sur ce point la Municipalité a sous-estimé cette question et il a fallu passer par un bureau spécialisé. Les opposants ont été réunis deux fois et le problème e'est, qu'il s'agit d'une opposition collective, ce qui veut dire que toutes les oppositions doivent être retirées pour que la Municipalité ne soit pas obligée de décider de passer outre. Lors de la dernière séance avec les opposants une dizaine d'oppositions ont été retirées. La Municipalité travaille sur un argumentaire qui met en place un plan de mobilité, qui va être envoyé aux opposants leur impartissant un délai pour maintenir ou retirer leurs oppositions. Ces démarches peuvent provoquer un retard mais l'objectif est de pouvoir commencer les travaux aussi rapidement que possible, soit au printemps.

**M. Yves Filippozzi** répond à l'interpellation du Conseiller M. Patrick Bays, en qualité de professionnel de la construction. Il est très difficile de donner une réponse très précise. En effet, ce que l'on risque en reportant les délais de construction en passant d'une année à l'autre, c'est une hausse légale. Il est d'usage pour des corporations publiques ou pour une entreprise privée que ces hausses salariales, qui sont appelées hausses légales, soient répercutées à la fin d'un chantier.

La Municipalité pourrait-elle dire qu'elles étaient, en pourcentage, les hausses légales de ces deux ou trois dernières années ?

Il est probable qu'elles soient les mêmes en reportant de six mois cet ouvrage.

**M. Patrick Bays** remercie le Conseiller M. Yves Filippozzi de sa réponse, mais ce n'est pas ce qu'il a demandé. Il voulait savoir :

Si une estimation de 6 à 8 mois de retard pour remettre un chantier à l'heure, pour un bâtiment de 25 Mio c'est beaucoup trop ou au contraire c'est quelque chose qui se fait ?

Il a l'impression que dans le milieu de la construction il y a souvent du retard. En revanche en ce qui concerne le milieu scolaire ne pas pouvoir planifier à l'avance c'est un problème. Vu qu'un



retard potentiel sur les travaux est déjà annoncé, dire que la remise des clés de cet ouvrage se fera plus tard c'est une aberration. Pourquoi ne pas déjà estimer ce retard pour donner une date effective ?

**M. Giuseppe Singarella** remercie la CoFin parce que finalement si elle émet ses vœux elle émet ses doutes par souci d'économie. Proposer de renvoyer le début des travaux lui paraît problématique étant donné qu'il n'est pas connu. Dès que les excavations seront faites et le bâtiment sorti d'eau, un planning bien déterminé pourra être établi pour essayer de maîtriser le délai. La proposition de reporter les travaux de 8 mois étant donné qu'il y a 8 mois d'avance ne paraît pas raisonnable. Lorsqu'une vision plus claire sera faite sur la nature du terrain et des soumissions qui seront rentrées, à ce moment là le délai pourrait être reporté.

Pour ce qui est des m<sup>3</sup> en plus concernant la salle de gymnastique, ils sont dus aux sommiers. Les 7 mètres se mesurent bien sous la partie la plus basse. Dans cette salle il y a une certaine lumière qui doit être supportée par les sommiers qui doivent avoisiner les 1 mètres 50 à 1 mètres 80, plus les écarts pour ranger les matériaux on devrait trouver plus ou moins ce volume des 2 mètres indiqués.

Il ne partage que moyennement l'idée de faire surveiller l'architecte par un maître de l'ouvrage. Les CHF 400'000.00 sont le montant que l'architecte va percevoir pour un travail à temps plein du début à la fin de la surveillance du chantier. Si une tierce personne est mandatée, très certainement elle ne va pas refaire tous les calculs et ne va pas suivre tout le chantier. De ce fait, le montant serait inférieur. En revanche, si c'est le souci du Conseil communal d'avoir une personne qui tutelle les intérêts de ce chantier, il ne voit pas pourquoi la Municipalité ne dépenserait pas CHF 100'000.00 ou CHF 200'000.00 de plus.

**M. Eric Rochat** indique que ces dix dernières années il a suivi une douzaine de gros chantiers entre 20 et 40 Mio. Sur ces 12 chantiers un seul a eu quinze jours de retard sur le planning établi au départ. Tous les autres ont été remis 1 à 2 mois avant. La plupart du temps, c'était dans des chantiers d'entreprise générale, et le Syndic a dit pourquoi il souhaitait, dans l'intérêt des entreprises de la région, que ne se soit pas un chantier d'entreprise générale. Son expérience lui a montré que c'était possible, parce qu'il y avait des excellents représentants du maître de l'ouvrage, qui ne toléreraient pas que des retards s'instaurent. C'est efficace tant d'un point de vue économique, que d'un point de vue de délais.

Dans son premier vœu la CoFin met : « ... *retarder les terrassements...* » elle aurait du dire « ... *quitte à ...* ». Il est d'accord que les oppositions ne sont pas encore levées et les soumissions ne sont pas encore remises. Ce qu'il faut viser, une fois que les travaux commencent, c'est une remise au 31 juillet 2015 et non pas au 31 mai 2015.

Pour ce qui est de la salle de gymnastique, si l'Etat prévoit 7 mètres, ce sont des standards qui figurent dans le règlement VD2. Pour ces 14 classes on pourrait quand même faire une salle de gymnastique VD1. La différence c'est 2'000 m<sup>3</sup> en plus soit CHF 400'000.00. Il est prévu une VD2 pour une salle d'entraînement, c'est très bien, mais faisant une VD2, c'est comme si on interdisait de jouer au ping-pong parce qu'on a 7 mètres 50 et pas 8 mètres derrière la table. Il n'y aura pas de match international dans cette salle. En creusant moins, en modifiant un peu l'architecture il y a eu une économie de 4.5 Mio du projet initial. Si on ne veut récupérer qu'un mètre c'est CHF 100'000.00 à CHF 150'000.00 de plus qui sont économisés.

La CoFin n'a pas voulu déposer d'amendement parce qu'elle sait qu'il y a des impondérables et des imprévus. Le Conseiller M. Jean Dupraz l'a fort justement rappelé qu'il y a des cailloux. Le jour où les conditions seront claires un délai sera fixé et il devra impérativement être respecté.

**M. Alain Bovay, Syndic**, remercie le Conseiller M. Eric Rochat pour ces précisions qui ont le mérite de poser le débat sur ces questions de salle de gymnastique. La Municipalité a bien enregistré le vœu de la CoFin et va voir dans quelle mesure elle peut apporter des économies, sans avoir de répercussion au niveau architectural. La VD2 a été négociée pour pouvoir accueillir le club « Blonay Basket » qui a exprimé ses besoins et de ce fait la Municipalité peut obtenir une subvention auprès du Fond du sport.

## Répond à l'intervention du Conseiller M. Yves Filippozzi concernant les hausses légales.

Le dernier plan financier qui a permis d'établir ce préavis, tient compte de ces hausses légales et également de l'augmentation du taux de la TVA.

En ce qui concerne la personne qui sera chargée du suivi du chantier et qui viendra s'ajouter aux membres du Conseil communal, un appel d'offre sera fait. Après quoi, un montant exact pourra être articulé. En effet, les CHF 400'000.00 correspondent à l'ensemble du suivi.

Par rapport au sondage il y a toute une alchimie qu'il faut arriver à faire pour établir un planning. En effet, il y a encore quelques étapes à franchir.

**Mme Laurence Zimmermann** a lu dans le Régional que Vevey allait construire aussi une école. Elle était étonnée de la différence des budgets par rapport à l'école qui est prévue. Elle cite : « ... pour Vevey il est prévu de construire pour 60 Mio, une école de 50 classes, une aula, une bibliothèque et une salle de gymnastique ».

Comment la Municipalité explique-t-elle cette différence du prix de la construction ?

Si on multiplie par trois le projet de Saint-Légier-La Chiésaz sa fait 72 Mio, pour 42 classes.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, réplique qu'un projet n'est pas comparable à un autre. Parce qu'il y a des natures du terrain et des choix de construction qui sont différents. En ce qui concerne Vevey il s'agit d'un coût estimé. Pour St-Légier-La Chiésaz le coût estimé était de 22 Mio et quand on a fait les additions avec les chiffres complets on est arrivé à 32 Mio.

**M. Giuseppe Singarella** explique que la différence entre Vevey et St-Légier-La Chiésaz est lié au niveau des volumes. En effet, le projet de Vevey est condensé dans des volumes super posés, soit de haut en bas avec des classes qui s'empilent les unes sur les autres. Pour St-Légier-La Chiésaz il s'agit de volumes disloqués qui s'adaptent sur le terrain, ce qui représente plusieurs fondations et engendre un certain coût.

**M. Daniel Rubli** rappelle que les CHF 400'000.00 prévus pour le maître de l'ouvrage ça représente 1.5 % de 26 Mio. Si cette personne peut faire économiser un dépassement de 10 % voir plus, ce qui est courant dans les constructions publiques, il dirait que ce n'est pas cher. Il y a des professionnels qui sont spécialistes pour faire de la surveillance de chantier, représentant le maître de l'ouvrage. Cet argent n'est pas perdu il est plutôt gagné.

**M. Leonardo Pescante** explique qu'en qualité de membre de la CoFin le but de celle-ci n'était pas de remplacer l'architecte mais d'analyser les chiffres.

Pour en revenir à la salle de gymnastique 1'300 m<sup>3</sup> en plus c'est ce qu'on chauffera pour les 20 prochaines années. Il s'agit juste d'un intérêt financier de la CoFin qui dit que si la hauteur est descendue de deux mètres ça sera toujours moins de béton à broser à l'extérieur et de volume à chauffer. En ce qui concerne les délais le problème vient du fait qu'il y a trois différentes subventions. Le préavis indique qu'une des subventions est l'aide à la pierre. Il y a deux sortes de subventions : cantonales et fédérale. Dans les subventions cantonales, il y a :

- 1- **l'aide au démarrage** pour toute nouvelle structure aménagée par les communes appartenant à un Réseau ; elle est attribuée par la FAJE
- 2- **l'aide à la pierre** (il n'y a pas de droit à la pierre) n'est attribuée qu'en fonction d'une décision annuelle du Conseil d'Etat.

**Une seule subvention fédérale** vient de l'OFAS (Office fédérale des assurances sociales). Le crédit de 120 millions alloué par la Confédération pour la période allant de janvier 2011 à janvier 2015 est déjà engagé pour 117 millions. Il ne reste donc que 3 millions à partager entre les différents projets. Toutefois, une ordonnance du DFI a établi un ordre de priorité dans le domaine des aides financières. Le canton de Vaud appartient au groupe des cantons non prioritaires car il

a déjà beaucoup bénéficié de l'aide fédérale. Dès janvier 2013 une liste d'attente est constituée pour les cantons non prioritaires.

La demande de subvention ne peut être envoyée que 4 mois avant l'ouverture de la nouvelle structure.

Il a été question aussi de double location. Il y a des containers à Blonay et un collège fini à St-Légier-La Chiésaz, si le directeur préfère faire les déménagements en juillet il vaut mieux finir le plus tard possible. Personnellement l'architecte parlait en tenant compte des cailloux qu'un retard de 3 semaines à 1 mois serait énorme. A l'heure actuelle il n'est pas possible de fixer une date de début et de fin de chantier, étant donné qu'il y a toujours des oppositions. Une fois celles-ci levées ces dates pourront être fixées.

En ce qui concerne le surveillant de chantier, il attend la proposition de la Municipalité. Parce qu'il est toujours question de CHF 400'000.00 mais ce n'est peut-être que CHF 100'000.00. Il se demande : - si une personne pour surveiller coûte CHF 400'000.00 pourquoi ce montant ne serait pas donné au bureau technique ? Il y a deux solutions : -soit le bureau technique n'a rien à faire le reste du temps et se retrouve pendant une année et demie à devoir surveiller un chantier, ce qui représente beaucoup de poids pour ce service. En effet, ce n'est pas tous les jours qu'un collège de 25 Mio est construit, leur donner la responsabilité d'être garant lui semble trop lourde. -Soit il faudrait évaluer le coût d'une tierce personne qui leur donnerait un appui.

**M. Guy Marti** récapitule pour faire avancer les choses. Le vœu d'après l'étude donnera le montant qui pourra être débattu le moment venu et les délais pourront être définis une fois les oppositions levées. Une fois ces deux points résolus un planning pourra être établi en fixant les dates du début et de la fin du chantier.

**M. Eric Rochat** remercie le Conseiller M. Leonardo Pescante d'avoir relevé la question des subsides. A l'heure actuelle dans ce fond il reste quelques millions que le Canton de Vaud a déjà très largement servi. Il n'y a aucune chance que d'ici la fin de 2014 la Municipalité puisse toucher un quelconque montant, étant donné qu'il n'y aura plus d'argent. En effet, il faut déposer la demande pas plutôt que quatre mois avant l'ouverture du bâtiment. Si le collège devrait être fini le 31 décembre cette demande devrait être déposée en septembre. Il faut espérer que le parlement fédéral renouvelle ce fond, parce que le besoin de l'accueil du jour existe dans toute la Suisse et que les règles demeurent les mêmes. A ce moment là, avec l'ouverture au 1<sup>er</sup> juillet ou au 31 juillet 2015 la demande pourra être déposée en mars ou en avril, ce qui représente le début du programme et la Municipalité pourra espérer, percevoir cette subvention.

**La discussion est close.**

**Au vote, le préavis Municipal no 2/2013 est accepté à la majorité des voix moins 1 abstention.**

## **10. Préavis no 03/2013 concernant le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants**

Rapporteur de la COFIN : M. Leonardo Pescante.

**Conclusions :**

A l'unanimité des membres présents, la CoFin, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 3/2013, à savoir :

- Adopter le règlement et tarif sur les émoluments du contrôle des habitants.

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le préavis Municipal no 3/2013 est accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 3 abstentions.**

**11. Présentation du Préavis no 04/2013 concernant l'annexe de la Grande Salle qui sera traité lors de la séance du Conseil communal du 11 mars 2013**

**La discussion est ouverte :**

**La Présidente** informe que le Président de la commission ad hoc sera le Conseiller M. Julien Rilliet et la rapportrice la Conseillère Mme Isabelle Jolivat.

Elle précise que le préavis a été envoyé par courriel et que la version papier sera distribuée lors du prochain courrier avec l'ordre du jour provisoire de la séance du 11 mars prochain.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, invite la CoFin à le rejoindre à la fin du Conseil communal, à ce sujet.

**M. Michel Mamin** demande s'il serait possible d'avoir le plan du préavis ?

**M. Gérald Gygli, Municipal**, informe qu'il communiquera ce plan au Conseil communal.

**M. Jean-Luc Burgy** avait la même question que le Conseiller M. Michel Mamin, afin de poser les bonnes questions à la commission ad hoc.

Est-ce qu'il s'agit d'un réduit de l'ordre de grandeur de 3 m sur 12 m ou de 3 m sur 5 m ?

Est-ce que le Conseil communal peut avoir quelques précisions supplémentaires de vive voix ?

**M. Gérald Gygli, Municipal**, réplique qu'il s'agit d'un volume légèrement inférieur à 200 m<sup>3</sup>. L'annexe qui sera créée fait 9 mètres de long sur 3 mètres 50 de large.

**Mme la Présidente** encourage le Conseil communal à relayer les questions par écrit au Président de la commission ad hoc.

**La discussion est close.**

**12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**La discussion est ouverte :**

**M. Grégory Bovay** donne le fil rouge du groupe de travail concernant la ligne de bus 202. Il ne s'agit pas d'un organisme intercommunal mais interdisciplinaire, parce qu'il accueille le Municipal M. Dominique Epp, M. Moulet, représentant des VMCV, MM. Amstein et Vollet, qui représentent les artisans et commerçants du village et 5 Conseillères, Conseillers, à savoir : Mmes Monica Simonet, Rita Regamey et MM. Yves Filippozzi, Michel Mamin et Grégory Bovay. Depuis fin décembre ce groupe s'est réuni quatre fois et le travail est conséquent. Vu la masse de travail celui-ci a été réparti en trois volets.

Le premier volet a été de répertorier toutes les questions du Conseil communal posées au mois d'octobre et novembre. MM. Moulet et Epp, y ont répondu. Le groupe de travail s'est également penché sur le rapport de Transitec et un sondage a été élaboré et adressé aux entreprises et aux

personnes concernées par rapport à la zone industrielle. Les réponses pourront alimenter le rapport que le groupe de travail présentera le 11 mars prochain.

Le 2<sup>ème</sup> volet traitera l'évolution de cette ligne de bus 202 pour 2014 et les différentes variantes proposées dans le rapport Transitec. Pourquoi c'est la variante 2 qui a été choisie en lieu et place de la proposition 1 et voir s'il serait possible dans le futur de modifier cette ligne.

Le 3<sup>ème</sup> volet donnera une vision à travers le groupe de travail pour une durée plus au moins à long terme.

Le 11 mars un rapport informatif sera communiqué concernant les volets 1 et 2. Il indiquera les premières réponses du sondage et M. Dominique Epp, Municipal, indiquera oralement les chiffres de fréquentation depuis décembre jusqu'au mois de février.

**M. Pascal Viénet** avait annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, qu'un audit était en cours au SIGE. En qualité de délégué il a reçu une communication datée du 21 janvier 2013. Il lit la communication :

*«Sensibilisé par les demandes de prises de position répétées concernant plusieurs collaborateurs, notamment dans les unités de l'administration et de la distribution, le comité de direction a jugé nécessaire d'entreprendre, fin 2012, un audit organisationnel et comportemental de ces deux services.*

*L'analyse des entretiens a permis de juger, que le service peut compter sur l'engagement de ses collaborateurs. Il en ressort également que, dans l'ensemble, les collaborateurs sont satisfaits des prestations offertes par le SIGE.*

*Toutefois, un certain nombre de problèmes organisationnels sont ressortis de ces entretiens, démontrant ainsi pleinement le bienfondé de la décision prise par le CODIR de mettre en œuvre un audit.*

*Dans un premier temps, le comité de direction réglera directement avec les personnes concernées les points qu'il estime pouvoir résoudre de cette manière, de façon à aplanir une partie des difficultés.*

*D'autres points nécessiteront cependant des mesures organisationnelles plus complexes, sur lesquelles nous portons notre réflexion.*

*À cet égard, le CODIR s'engage pleinement et ne ménage pas ses efforts dans la recherche de solutions.*

*Sitôt que les décisions seront prises, l'ensemble du personnel du SIGE sera convoqué, pour une séance d'information, et le conseil intercommunal en sera informé.*

*En plus, de manière à faciliter le contact entre les différentes unités et le CODIR, chacune des 7 unités du SIGE a été attribuée à un membre du CODIR.*

*Ainsi, les questions devant être soumises à l'approbation du comité de direction seront transmises par le responsable d'unité au répondant du CODIR.*

*Dans ce contexte quelque peu perturbé, le comité de direction vous confirme sa volonté de rétablir au plus vite des conditions de travail sereines pour tous et remercie l'ensemble du personnel pour son engagement au sein du SIGE, confiant qu'il peut compter sur sa totale collaboration.»*

**La discussion est close.**

### 13. Propositions individuelles et divers

**La discussion est ouverte :**

**M. Alain Vionnet** fait la proposition suivante :

**« Proposition à la Municipalité d'accorder la Bourgeoise d'Honneur à Monsieur Giovanni Ieronimo.**

*Ce n'est pas une vedette, ni un grand cuisinier, c'est tout simplement notre ancien cordonnier du village de St-Légier-La Chiésaz.*

*Monsieur Giovanni Ieronimo est né le 13 décembre 1931, à San Marco une petite ville des Pouilles en Italie.*

*Après sa scolarité et son apprentissage à San Marco comme artisan cordonnier bottier où la vie pour gagner son pain était difficile, il est parti travailler à Milan.*

*Puis il décida de venir travailler en Suisse, à Lausanne en 1956. Il continua son métier chez un patron où il créait des chaussures orthopédiques pour enfants.*

*En 1961 il décide de reprendre la cordonnerie de St-Légier-La Chiésaz, secondé par son épouse, et qu'il ne quittera plus jusqu'à sa retraite en 2011. Depuis son atelier du village, il travailla pour plusieurs magasins de chaussures, Bally et Nicole à Vevey et même pour des magasins de Delémont et Porrentruy.*

*Heureux parents de 3 filles qui ont terminé leur scolarité dans notre village et au collège de Vevey, et ont poursuivi avec succès des études universitaires.*

*Il fut aussi actif dans notre commune comme conseiller de la paroisse catholique de Blonay – St-Légier et membre du Chœur d'hommes.*

*Tout au long de sa longue carrière il fut très apprécié par la population de notre village et des environs pour son travail de « maître » et sa bonne humeur légendaire.*

*Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention et transmets cette proposition à la Municipalité pour étude.»*

**Mme Marie-Claude Liechti** remercie chaleureusement la voirie de St-Légier-La Chiésaz pour permettre un très bon échange entre voisins. En effet, vu le nombre de fois qu'il lui a été impossible de rejoindre son domicile et qu'elle a dû faire appel à son voisin pour venir la remorquer, étant donné l'enneigement de la route. Habitant les hauts de la commune malheureusement elle n'est pas hors impôts. Elle n'aimerait pas être aussi hors voirie.

**M. Patrick Bays** félicite le Conseiller M. Alain Vionnet pour son excellente initiative concernant M. Giovanni Ieronimo, qu'il soutient.

**M. Pascal Viénet** a une question à la Municipalité.

Est-ce que la démission du groupement forestier de la Veveyse, aura une incidence financière au niveau de la livraison des plaquettes pour la centrale à bois ?

**M. Alain Bovay, Syndic**, informe que la Municipalité accueille favorablement cette proposition de demande de bourgeoise d'honneur, pour M. Giovanni Ieronimo, véritable figure emblématique de St-Légier-La Chiésaz.

**Mme Antoinette Siffert, Municipale**,

**Répond à l'intervention du Conseiller M. Pascal Viénet, concernant la démission de St-Légier-La Chiésaz du groupement forestier.**

Des incidences il y en aura. En effet, un entretien avec le canton et le groupement forestier a eu lieu pour établir une convention et voir les points à régler.

En ce qui concerne le bois énergie, il n'y aura pas beaucoup de changement parce qu'il est payé soit au groupement forestier, soit à une autre entreprise. Pour l'année 2012 la commune a consommé 2'000 m<sup>3</sup> de plaquettes ce qui correspond à 850 m<sup>3</sup> de bois rond.

**M. Alain Bovay, Syndic**, complète l'intervention de la Municipale Mme Antoinette Siffert. En effet, la Municipalité a rencontré le Chef de service des forêts du canton. Pour reprendre les termes et propos d'un membre du comité du groupement forestier : « ... *On passait plus de temps à parler des problèmes au lieu de parler des véritables problèmes qui concerne les bois et la mise en valeur de celui-ci* ». Cette séance a été constructive et il espère arriver à une solution tout à fait intéressante pour les deux parties. Vu que maintenant St-Légier-La Chiésaz recevra des prestations de la part du garde forestier. Si la Municipalité a pris cette décision ce n'est pas pour des raisons financières, comme vous avez pu le lire dans le communiqué concernant cette démission. Mais il y aura une réduction des heures consommées auprès du garde forestier, estimée entre 80 et 100 heures par année.

Il demande à la Municipale Mme Antoinette Siffert, qu'elles sont le nombre d'heures sur 2012 ?

**Mme Antoinette Siffert, Municipal** réplique que sur 2012 elle n'a pas les chiffres. En revanche entre 2010 et 2011 il y avait 100 heures de moins. Pour 2011 il y a avait 140 heures au lieu de 150 heures.

**M. Alain Bovay, Syndic**, indique que la Municipalité avait déjà demandé sur 2011 une réduction des prestations au groupement forestier, concernant le traitement des plaquettes.

**M. Jean Dupraz** intervient sur le même sujet. A la lecture de la copie de la lettre que la Municipalité a adressée au groupement forestier, il a été interpellé par les propos figurant au 5<sup>ème</sup> paragraphe, à savoir : « ... *la virulence des propos du Président à l'égard de la commune ...* » c'est-à-dire en outre sa représentante la Municipale Mme Antoinette Siffert. Il a entendu la réponse de la commune de Blonay, qui prend acte de la démission et sauf erreur regrette et déplore, mais il ne lui a pas semblé entendre la moindre parole d'excuse à l'encontre d'une dame qui plus est la Municipale de St-Légier-La Chiésaz qui est appréciée pour sa franchise, sa loyauté et sa droiture.

**M. Giuseppe Singarella** avait remarqué en qualité de membre de la COGEST que le coût de l'heure utilisée par le garde forestier avait augmenté.

Est-ce qu'en travaillant moins on va payer plus cher ?

**M. Alain Bovay, Syndic**, indique que le prix actuel de l'heure est de CHF 84.00, ce qui revient à des coûts de l'heure raisonnable.

**M. Dominique Epp, Municipal**, informe que la Municipalité vient de délivrer le permis de construire à l'école du Haut-Lac, après la levée de toutes les oppositions et observations.

**La discussion est close.**

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 55.

La Présidente

La secrétaire

Anne Morier

Patricia Sava

